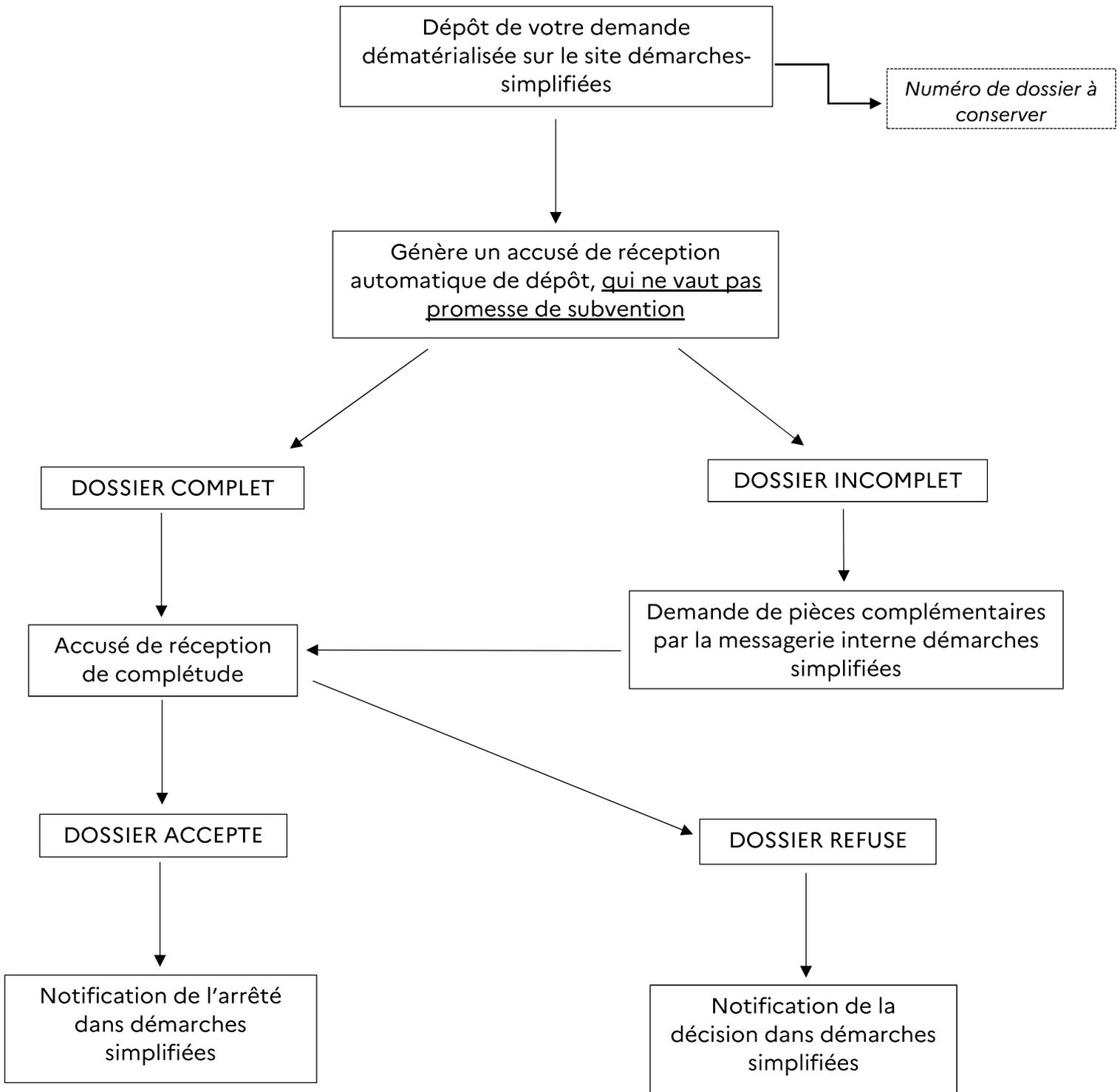


Procédure dématérialisée de demande de financement



Le versement de la subvention: la demande d'avance, d'acompte ou de solde ainsi que la transmission des pièces justificatives (factures, état certifié par le comptable, preuves de publicité...) s'effectuent :

par mail ou via la plateforme France transfert : <https://francetransfert.numerique.gouv.fr> à l'adresse suivante : pref-subventions@corse-du-sud.gouv.fr